

Selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et sa modification, le règlement (UE) n° 2015/830

Date d'émission : 16-juil.-2021

Date de révision 16-juil.-2021

Numéro de révision 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	Mélange
Nom du produit	ARIEL Professional Pods All in One Color
Identificateur de produit	90161373_PGP_CLP_EUR_SAW
Synonymes	C-90161373-001
Produit commercial	Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Réservé aux utilisateurs professionnels
Groupe d'utilisateurs principaux	SU 22 - Usages professionnels
Catégorie d'utilisation	PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Utilisations déconseillées	Aucune information disponible

Catégorie de produit Lessive en doses unitaires

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité FRANCE
Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai Aulagnier – 92665 Asnières Cedex (France)
Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs professionnels)

BELGIQUE ET LUXEMBOURG
PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 – 1853 Strombeek-Bever (Belgique)
Adresse postale: PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique)
Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs professionnels)
Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Adresse e-mail

Courriel : FRANCE : service.france@pgprof.com
BELGIQUE / LUXEMBOURG : customerservice@pgprof.com
customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Effets et symptômes indésirables pour la santé humaine

Aucune information disponible

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P305 + P351 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes
 P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale
 P102 - Tenir hors de portée des enfants
 P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EUH208 - Contient Tetrahydrolinalool, Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes, Hexyl Salicylate, Methylundecanal, Delta-Damascone Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Autres dangers ne donnant pas lieu à classification Aucun composant PBT et vPvB.

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Sans objet.

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	REACH registration number	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	M-Factor (long-term)	M-Factor
Benzenesulfonic acid, mono-C10-16-alkyl derivs., compds. with ethanolamine	85480-55-3	287-335-8	01-2119905842-39	>30	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3(H412)		
MEA C12-16 AE3 sulfate/MEA laureth-3 sulfate	68184-04-3			10 - 20	Skin Irrit. 2(H315) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3(H412)		
C12-14 Pareth-n	68439-50-9	Polymer		1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Eye Dam. 1(H318) Aquatic Chronic 3(H412)		
Tetrahydrolinalool	78-69-3	201-133-9	01-2119454788-21	<1	Skin Irrit. 2(H315) Eye Irrit. 2(H319) Skin Sens. 1B(H317)		
Alcohols, C12-16, ethoxylated	68551-12-2	500-221-7		<1	Eye Irrit. 2(H319) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 3(H412)		
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	259-174-3	01-2119489989-04	<1	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Chronic 1(H410)		
Hexyl Salicylate	6259-76-3	228-408-6	01-2119638275-36	<1	Skin Irrit. 2(H315)	1	1

					Skin Sens. 1(H317) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)		
Methylundecanal	110-41-8	203-765-0	01-2119969443-29	<1	Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1B(H317) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)	1	1
Delta-Damascone	57378-68-4	260-709-8	01-2119535122-53	<1	Acute Tox. 4 (Oral)(H302) Skin Irrit. 2(H315) Skin Sens. 1A(H317) Aquatic Acute 1(H400) Aquatic Chronic 1(H410)		

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16.

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas d'exposition ou en cas de malaise.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Interrompre l'utilisation du produit.
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/blessures après inhalation	Toux. Éternuements.
Symptômes/blessures après contact cutané	Rougeur. Gonflements. Sécheresse. Démangeaisons.
Symptômes/blessures après contact oculaire	Douleur sévère. Rougeur. Gonflements. Troubles de la vision.
Symptômes/blessures après ingestion	Irritation des muqueuses buccales ou gastro-intestinale. Nausées. Vomissements. Sécrétion excessive. Diarrhées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir la section 4.1.

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Poudre sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Non pertinent.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	Aucun danger d'incendie Non combustible
Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion	Le produit n'est pas explosif.
Réactivité	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à Aucune instruction spécifique de lutte contre l'incendie exigée.

la lutte contre le feu**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour les non-secouristes**

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Conseils à destination des secouristes

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la protection de l'environnement**

Produits de consommation éliminés par les égouts après utilisation. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher la pénétration dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement**

Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage

Petites quantités de déversement de liquide : Absorber avec une matière absorbante non combustible et pelleter dans un récipient pour élimination. Déversement important : Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Autres informations

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.4. Référence à d'autres rubriques**Autres informations**

Consulter les sections 8 et 13.

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils relatifs à la manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques/Conditions de stockage**

Conserver dans l'emballage d'origine. Voir la section 10.

Produits incompatibles

Voir la section 10.

Matières incompatibles

Voir la section 10

Interdictions relatives au stockage mixte

Non pertinent.

Exigences relatives aux locaux et aux lieux de stockage

Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle nationales**

Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL) travailleurs

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – cutanée, court terme – systémique	Travailleur – inhalation, court terme – systémique	Travailleur – cutanée, court terme – locale
Tetrahydroxylalool	78-69-3			2.760 mg/cm ²
Hexyl Salicylate	6259-76-3	20830 mg/kg bw/d	7.29 mg/m ³	1.475 mg/cm ²
Delta-Damascone	57378-68-4			0.014 mg/cm ²

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – inhalation, court terme – locale	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique
Tetrahydrolinalool	78-69-3		2.5 mg/kg bw/d	2.75 mg/m ³
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2		3.6 mg/kg bw/d	7.33 mg/m ³
Hexyl Salicylate	6259-76-3		20830 mg/kg bw/d	7.29 mg/m ³
Methylundecanal	110-41-8		7 mg/kg bw/d	25.2 mg/m ³
Delta-Damascone	57378-68-4		0.4 mg/kg bw/d	1.5 mg/m ³

Nom chimique	Numéro CAS	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Tetrahydrolinalool	78-69-3	2.760 mg/cm ²	
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	648 µg/cm ²	
Methylundecanal	110-41-8	1.67 mg/cm ²	

Consommateurs

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, court terme – locale	Consommateur – cutanée, court terme – locale	Consommateur – orale, long terme – systémique
Tetrahydrolinalool	78-69-3		2.760 mg/cm ²	
Hexyl Salicylate	6259-76-3		0.885 mg/cm ²	1.25 mg/kg bw/d
Delta-Damascone	57378-68-4		0.0086 mg/cm ²	

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, court terme – systémique	Consommateur – cutanée, court terme – locale et systémique	Consommateur – orale, long terme – locale
Hexyl Salicylate	6259-76-3	2.19 mg/m ³	12500 mg/kg bw/d	

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Tetrahydrolinalool	78-69-3	0.2 mg/kg bw/d		2.760 mg/cm ²
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	1.25 mg/kg bw/d		380 µg/cm ²
Hexyl Salicylate	6259-76-3	0.625 mg/kg bw/d		
Methylundecanal	110-41-8	3.5 mg/kg bw/d		0.83 mg/cm ²
Delta-Damascone	57378-68-4	0.25 mg/kg bw/d		

Nom chimique	Numéro CAS	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Tetrahydrolinalool	78-69-3	0.68 mg/m ³	1.25 mg/kg bw/d
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	2.16 mg/m ³	2.15 mg/kg bw/d
Hexyl Salicylate	6259-76-3	2.19 mg/m ³	12500 mg/kg bw/d
Methylundecanal	110-41-8	3.1 mg/m ³	3.5 mg/kg bw/d
Delta-Damascone	57378-68-4	1.5 mg/m ³	0.4 mg/kg bw/d

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Numéro CAS	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Tetrahydrolinalool	78-69-3	0.0089 mg/L	0.00089 mg/L	0.089 mg/L
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	0.0028 mg/L	0.00028 mg/L	
Hexyl Salicylate	6259-76-3	0.000357 mg/L	0.0000357 mg/L	0.00357 mg/L
Methylundecanal	110-41-8	0.00018 mg/L	0.000018 mg/L	0.0018 mg/L
Delta-Damascone	57378-68-4	0.007 mg/L	0.0007 mg/L	

Nom chimique	Numéro CAS	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées
Tetrahydrolinalool	78-69-3	0.0821 mg/kg sediment dw	0.00821 mg/kg sediment dw	450 mg/L
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	3.73 mg/kg sediment dw	0.75 mg/kg sediment dw	10 mg/L
Hexyl Salicylate	6259-76-3	0.272 mg/kg sediment dw	0.0272 mg/kg sediment dw	10 mg/L
Methylundecanal	110-41-8	0.072 mg/kg sediment dw	0.0072 mg/kg sediment dw	10 mg/L
Delta-Damascone	57378-68-4	0.906 mg/kg sediment dw	0.0906 mg/kg sediment dw	2.41 mg/L

Nom chimique	Numéro CAS	Terrestre	Air	Oral(e)
Tetrahydrolinalool	78-69-3	0.0112 mg/kg soil dw		
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	2.7 mg/kg soil dw		
Hexyl Salicylate	6259-76-3	0.0542 mg/kg soil dw		
Methylundecanal	110-41-8	0.0143 mg/kg soil dw		
Delta-Damascone	57378-68-4	0.177 mg/kg soil dw		

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Équipement de protection individuelle

Aucune information disponible
Équipements de protection individuelle uniquement exigés en cas d'utilisation professionnelle ou pour les conditionnements importants (non pour les conditionnements ménagers) Pour une utilisation par les consommateurs, veuillez suivre les recommandations indiquées sur l'étiquette du produit.

Protection des mains

Gants ménagers.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du corps

Non pertinent.

Protection respiratoire

Non pertinent.

Dangers thermiques

Non pertinent.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriété	Valeur/unités	Méthode d'épreuve/Remarques
aspect	Liquide	
État physique	Liquide	
Couleur	Coloré	
Odeur	plaisante (parfum)	
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible	Odeur perçue dans des conditions d'utilisation typiques
pH	7 - 8	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 90 °C	
point d'éclair	Aucune donnée disponible	Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.
Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1)	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Inflammabilité	Non pertinent	Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	1	
Solubilité	Soluble dans l'eau	
Coefficient de partage	Indisponible	Sans objet. Cette propriété n'est pas pertinente pour les mélanges
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Viscosité	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas classé comme explosif car il ne contient aucune substance présentant des propriétés explosives au sens de l'article 14 (2) de CLP.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible	Sans objet. Ce produit n'est pas considéré comme oxydant car il ne comporte aucune substance possédant des propriétés oxydantes CLP (Art 14 (2))

9.2. Autres informations

Autres informations Aucune information disponible.

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir la section 10 pour plus d'informations.

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.5. Matières incompatibles

Non pertinent.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Mélange**

Toxicité aiguë	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Toxicité pour la reproduction	remplis. Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition unique	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT - exposition répétée	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances dans le mélange

Nom chimique	Numéro CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
C12-14 Pareth-n	68439-50-9	>300-2000 mg/kg bw (Rat)	> 5000 mg/kg bw	-
Tetrahydrolinalool	78-69-3	8270 mg/kg bw	> 5000 mg/kg bw	> 0.885 mg/L air
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	//	//	//
Delta-Damascone	57378-68-4	1400 mg/kg (rat)	-	-

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité**

Effets d'écotoxicité Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aiguë

Nom chimique	Numéro CAS	Poisson	Algues/végétaux aquatiques	Crustacés	Toxicité pour les micro-organismes
C12-14 Pareth-n	68439-50-9	>1-10 mg/L (OECD 203; Cyprinus carpio; flow-through test)	>1-10 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus (green algae); static test)	> 1 - 10 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; static test)	-
Tetrahydrolinalool	78-69-3	8.9 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 96 h)	21.6 mg/L (DIN 38 412, L9; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	14.2 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	1000 mg/L (DIN 38412-27; Pseudomonas putida; 0.5 h)
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	1.3 mg/L (//OECD 203; Lepomis macrochirus; 96 h)	> 2.6 mg/L (//OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	1.38 mg/L (//OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	-
Hexyl Salicylate	6259-76-3	1.34 mg/L (EC 440/2008 C.1; Danio rerio; 96 h)	0.61 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 72 h)	0.357 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	-
Methylundecanal	110-41-8	0.35 mg/L (OECD 203; Oncorhynchus mykiss; 96 h)	0.18 mg/L (OECD 201; Pseudokirchneriella subcapitata; 72 h)	0.21 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)	-
Delta-Damascone	57378-68-4	0.97 mg/L (OECD 203; Oryzias latipes; 96h)	-	-	241 mg/L (OECD 209; 3 h)

Toxicité chronique

Nom chimique	Numéro CAS	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes
Tetrahydrolinalool	78-69-3		9.5 mg/L (DIN 38 412, L9; Desmodesmus subspicatus; 3 d)		EC10: 450 mg/L (DIN 38412-27; Pseudomonas putida; 0.5 h)
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	0.16 mg/L (OECD 210 ; Danio rerio; 30 d)	> 2.6 mg/L (//OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)	0.028 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	> 100 mg/L (OECD 301 F; 42 d)
Hexyl Salicylate	6259-76-3		0.15 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus; 3 d)		
Methylundecanal	110-41-8		0.089 mg/L (OECD		

			201; Pseudokirchneriella subcapitata; 3 d)		
--	--	--	--	--	--

12.2. Persistance et dégradabilité**Persistance et dégradabilité**

Nom chimique	Numéro CAS	Persistance et dégradabilité	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Biodégradabilité
C12-14 Pareth-n	68439-50-9		> 70 % (OECD 301 A (new version); 28 d; aerobic) and > 60 % (OECD 301 B; 28 d; aerobic)	
Tetrahydrolinalool	78-69-3		60% O ₂ ; OECD 301 F; 61% (10 d)	
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2		11% O ₂ ; OECD 301 C; 28 d	
Hexyl Salicylate	6259-76-3		91% O ₂ ; OECD 301 F; 82% (10 d)	91% O ₂ ; OECD 301 F; 82% (10 d)
Methylundecanal	110-41-8		68% O ₂ ; OECD 301 F	

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Potentiel de bioaccumulation**

Aucune information disponible.

Nom chimique	Numéro CAS	Potentiel de bioaccumulation	Coefficient de partage octanol/eau
Tetrahydrolinalool	78-69-3	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	3.3
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2		5.65
Hexyl Salicylate	6259-76-3	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	5.5
Methylundecanal	110-41-8	N'est pas supposé sujet à bioaccumulation du fait de sa faible valeur de log Kow (log Kow < 4).	4.9

12.4. Mobilité dans le sol**Mobilité**

Aucune information disponible.

Nom chimique	Numéro CAS	log Koc
Tetrahydrolinalool	78-69-3	56.3 (QSAR PCKOCWIN v1.66)
Tetramethyl Acetyloctahydronaphthalenes	54464-57-2	13182.56
Methylundecanal	110-41-8	3981.072 (OECD 121)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Évaluation PBT et vPvB**

Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes**Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus/produits non utilisés**

Éliminer conformément aux réglementations locales.

considérations relatives à

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les

l'élimination	déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Les emballages vides non nettoyés doivent être traités comme des emballages pleins en ce qui concerne l'élimination. Pour manipuler les déchets, voir les mesures décrites en section 7.
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

13.2 Informations supplémentaires**Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non pertinent
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5 Polluant marin	Non réglementé
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Aucune information disponible

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non pertinent
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage	Aucune information disponible
14.5 Polluant marin	Non réglementé

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non pertinent
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non pertinent
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucune information disponible
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5 Polluant marin	Non réglementé

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non pertinent
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non pertinent
14.3	
14.4 Groupe d'emballage	Non pertinent
14.5 Polluant marin	Non réglementé

ADN

14.1 Numéro ONU	Non pertinent
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non pertinent

14.3**14.4 Groupe d'emballage**

Non pertinent

14.5 Polluant marin

Non réglementé

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Législation de l'UE****Règlement (CE) n° 1907/2006****(REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

Ne contient aucune substance REACH soumise aux restrictions de l'annexe XVII.

Règlement (CE) n° 1907/2006**(REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

Ne contient aucune substance répertoriée dans la liste des substances candidates de REACH.

Règlement (UE) n° 143/2011, annexe XIV, Substances soumises à autorisation

Ne contient aucune substance répertoriée par l'annexe XIV de REACH.

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

Autres réglementations, restrictions et interdictions

Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents). Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP]. Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006).

Information sur les législations nationales**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**16.1 Indication des modifications****Date d'émission :**

16-juil.-2021

Date de révision

16-juil.-2021

Remarque sur la révision

Non pertinent

16.2 Abréviations et acronymes

ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

ATE : Estimation de la toxicité aiguë

DNEL : Niveau dérivé sans effet

EC50: Concentration calculée provoquant une réduction de 50% de la reproduction cellulaire

IATA - Association internationale du transport aérien

IMDG: Code maritime international pour les marchandises dangereuses

LC50 : Concentration létale 50% pour une population de test

LD50 : Dose létale 50% pour une population de test (dose létale moyenne)

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques

OEL : Limite d'exposition professionnelle

PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC(s) : Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH- Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques
vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable

16.3 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée

Catégorie 2 Méthode de calcul

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Catégorie 1 Méthode de calcul

Toxicité aquatique chronique

Catégorie 3 Méthode de calcul

16.4 Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H315 - Provoque une irritation cutanée

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

La présente Fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement n° 1907/2006 et sa modification, le règlement (UE) 2015/830

16.5 Conseil en matière de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

16.6 Informations supplémentaires

Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles servent uniquement à décrire les caractéristiques du produit vis-à-vis des exigences d'hygiène, de sécurité et d'environnement. Elles ne sauraient constituer une garantie pour quelque propriété spécifique au produit que ce soit.

End of Safety Data Sheet